



Mont-de-Marsan, le 1 2 MARS 2021

Cabinet de la préfète
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et protection civile

Affaire suivie par : Corentin BURGER
tél : 05 58 06 58 20
coretin.burger@landes.gouv.fr

- Mesdames et messieurs les Maires
- Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI
- Mesdames et messieurs les présidents de CIAS

Objet: Stratégie vaccinale dans les Landes : organisation de « l'aller-vers »

Pl: une liste des contacts

La campagne de vaccination contre le Covid19 démarrée le 7 janvier dernier dans les Landes, va s'intensifier sous l'impulsion de différents facteurs :

- L'ouverture de deux nouveaux centres (à Saint Martin de Seignanx et Morcenx) portant à 12 le nombre de centres et la mise en place d'un centre de vaccination mobile,
- La possibilité pour la médecine de ville de commander le vaccin AstraZeneca via le réseau des pharmacies pour vacciner leur patientèle de plus de 50 ans présentant des comorbidités et toutes les personnes âgées de 75 ans hors EHPAD, ainsi que les professionnels de santé,
- La possibilité pour les maisons de santé pluri-professionnelles (lesquelles disposent d'une organisation coordonnée des soins) de recourir au vaccin Moderna sur dotations spécifique de l'ARS, pour les patients vulnérables à très haut risque,
- La possibilité juridique donnée aux sages-femmes et aux pharmaciens de prescrire et de vacciner, et aux infirmiers libéraux de vacciner à compter du 15 mars,

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40021 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 58 06
www.landes.gouv.fr



- La perspective de recevoir des dotations de vaccins en nombre, avec un schéma d'organisation en cours de préparation par l'ARS et la préfecture pour une multiplication au moins par 2 du rythme de vaccinations hebdomadaires avant la mi-avril.

Les premières semaines ont montré qu'il y avait une forte attente des populations et des élus pour disposer d'une solution vaccinale rapide et de proximité. Pour autant, les difficultés logistiques de conservation et de livraison des vaccins Pfizer ne plaident pas pour la multiplication de nouveaux centres, dont l'ouverture doit être pérenne au moins jusqu'à l'été et surtout avec une organisation médicale et paramédicale pérenne, alors que les médecins généralistes disposent depuis le 25 février de possibilités de vacciner dans leurs cabinets et qui ne sont pas forcément volontaires pour « armer » des centres nouveaux de vaccination.

Pour autant, au vu de l'enjeu qui nous attend sur l'accélération de la vaccination avant la mi-avril, il convient de renforcer les dispositifs « d'aller-vers » les populations les plus fragiles et les moins autonomes au travers les trois dispositifs suivants :

I. la création d'annexes adossées à des centres de vaccination existants.

Ce dispositif permet, sous le couvert d'un accord entre les médecins de votre commune et le médecin référent du centre de vaccination le plus proche, de délocaliser un certain nombre de doses. Il vous appartient de nous indiquer l'organisation proposée, qui ne doit pas s'opposer à la montée en charge du centre de vaccination de référence, mais de compléter le cas échéant au plus près des territoires par une annexe (cabinet médical, salle municipale avec organisation médicale-paramédicale prévue par exemple) sur une période longue ou ponctuelle.

II. la réservation de créneaux pour les CIAS

Au regard des disparités territoriales dans la couverture vaccinale (le pourcentage de vaccination des personnes de plus de 75 ans est important dans certains EPCI, encore trop faible dans d'autres), j'ai demandé aux coordonnateurs des centres de vaccination de réserver des créneaux dédiés aux CIAS des zones en retard afin que soient organisées des opérations de vaccination dans les centres de manière coordonnée sur des territoires élargis :

Une partie significative de la population des 75 ans et plus est désormais vaccinée, mais il vous revient de vous assurer que toutes les personnes concernées l'ont bien été et de proposer, à toutes celles qui ne seraient pas encore vaccinées, des créneaux horaires avec le centre de vaccination le plus proche. Ce lien direct avec le Centre doit permettre de définir la meilleure option possible : réservation de créneaux de vaccination, ou bien aide directe à la prise de rendez-vous dans les plateformes de réservation (doctolib/maia). Les personnes ayant ainsi leur créneau de vaccination, pourront aller faire la consultation de pré-vaccination chez leur médecin généraliste ou la feront le jour de la vaccination, avec le médecin du Centre. Il vous appartient également de proposer et d'organiser les transports vers le centre

de vaccination dès que c'est possible même si les personnes ont toujours une possibilité de prise en charge en VSL.

L'objectif est bien que toutes les personnes âgées soient vaccinées dans les toutes prochaines semaines, et votre appui est donc requis pour que la vaccination soit clairement proposée et qu'une solution soit systématiquement trouvée.

Un point au 30 mars par EPCI sur le nombre de personnes de plus de 75 ans restant à vacciner à votre connaissance et sans solution de vaccination, est à remonter à la préfecture (pref-covid-19@landes.gouv.fr) et à l'ARS (ars-dd40-alerte@ars.sante.fr).

III. Le déploiement du centre de vaccination mobile

Positionné la semaine du 8 mars à Villeneuve-de-Marsan et prochainement sur Gabarret, le centre de vaccination mobile a vocation à être déployé chaque semaine/quinzaine dans un territoire différent, au plus près des besoins exprimés, pour répondre à des demandes de vaccination quand le territoire est éloigné d'un centre de vaccination ou quand le centre de vaccination ne peut apporter de créneaux horaires conséquents.

Nous vous remercions sur ces derniers critères, de bien vouloir faire remonter vos possibilités d'accueil de ce centre sachant qu'il nécessite un soutien logistique non négligeable (un local, deux médecins, deux IDE et deux renforts administratifs) et ce en fonction des manques relevés (Cf. paragraphe supra II).

La cellule de liaison du mercredi est aussi l'occasion orale qui vous est donnée de nous faire part de vos difficultés éventuelles, aussi nous vous invitons à y participer.

La préfète,



Cécile BIGOT-DEKEYZER

Le directeur de la délégation
départementale des Landes de l'ARS



Didier COUTEAUD